

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CANOURGUE
DU 12 AVRIL 2018**

**COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DES
19/12/2017, 26/01/2018 ET 23/02/2018
Observations des élus de la Liste « La Canourgue Autrement »
D2018-035**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire soumet les comptes-rendus des séances du 19 décembre 2017, du 26 janvier 2018 et du 23 février 2018 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Monsieur Pascal POQUET fait observer qu'il ne trouve pas normal de devoir valider aujourd'hui ces documents dont le plus ancien remonte à presque à quatre mois. Il serait fort appréciable à ce que chaque compte-rendu soit systématiquement présenté pour validation lors de la séance suivante.

Madame Bernadette ROUSSON, Conseillère Municipale, fait également remarquer que les dits comptes-rendus sont déjà en ligne sur le site Internet de la commune et s'étonne que ces documents soient déjà portés à la connaissance de la population avant même l'approbation du Conseil Municipal.

Madame Madeleine LAFON, Adjointe en charge des mises à jour du Site Internet, regrette cet état de fait dû à une simple erreur technique et assure l'assemblée qu'elle veillera, à l'avenir, à ce que cela ne se reproduise pas.

Puis, Monsieur le Maire, donne lecture des différents comptes-rendus et demande aux membres présents si ils appellent des observations de leur part.

Monsieur Jérôme ROCHETTE regrette que, dans le compte-rendu de la séance du 26 janvier 2018, la délibération n° D2018-005 relative au réaménagement environnemental et à l'optimisation énergétique du Village de Vacances fasse apparaître l'approbation du projet et la demande de financement de ce dossier. Il souligne que la seule recherche de financements avait été présentée pour ce point de l'ordre du jour et en aucun cas un quelconque engagement du dossier.

Monsieur le Maire précise que la délibération concernée ne fait que donner une approbation de principe basée sur des « dépenses prévisionnelles » destinées uniquement à faire les demandes de financement « auprès de l'ETAT (au titre des crédits de la Dotation d'Equipement pour les Territoires Ruraux et du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local), de la REGION « Occitanie » et du DEPARTEMENT ».

Bien entendu, si ces aides financières étaient accordées, ce dossier serait représenté à l'assemblée pour engager le lancement de ce dossier et la passation des marchés de travaux.

CONSEIL MUNICIPAL
Vacance du poste de 3^{ème} Adjoint
D2018-036

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation de prendre une décision en ce qui concerne la vacance du poste de 3^o Adjoint, à savoir :

- la désignation d'une nouvelle personne en remplacement de Monsieur Louis VIDAL,
- la suppression pure et simple de ce poste.

A la suite du décès de Louis VIDAL, toutes les démarches et formalités ont été accomplies pour pourvoir à son remplacement au sein du Conseil Municipal, de la Communauté de Communes et de tous les organismes dans lesquels il s'était impliqué.

Effectivement, aucune désignation n'était intervenue sur le poste de 3^o Adjoint qu'il occupait, si bien que le Bureau des Elections et de la Réglementation vient de nous rappeler à l'ordre en précisant que « *lorsqu'un poste d'adjoint devient vacant à la suite d'un décès ou d'une démission, le Conseil Municipal peut décider de ne pas le remplacer ; faute de délibération en ce sens, le poste vacant devra être pourvu dans les quinze jours conformément aux dispositions de l'article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales* ».

Il propose à l'assemblée de régulariser cette situation et de supprimer le poste d'Adjoint dont Monsieur Louis VIDAL assurait les fonctions sachant que la création d'un nouveau poste nous est toujours permise en cours de mandat.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération D2014-038 du 28 mars 2014 portant création de 5 postes d'adjoints,

VU sa délibération D2014-039 du 28 mars 2014 relative à l'élection des Adjoints au Maire,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE la suppression d'un poste d'Adjoint.

TIENT À PRÉCISER que l'ordre du tableau se trouve ainsi modifié :

- Premier Adjoint.....Monsieur Jean FABRE
- Deuxième AdjointeMadame Madeleine LAFON
- Troisième Adjointe.....Madame Karine BOISSONNADE
- Quatrième Adjoint.....Monsieur Michel ROUX.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir communiquer la présente décision aux services préfectoraux.

BUDGET GÉNÉRAL
Compte Administratif 2017
D2018-037

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., BACH F.

ABSENTS : BLANC J., AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusés.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jacques BLANC, Maire,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré,
 et à l'unanimité de ses membres,

1°) **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
Résultats reportés		462 129,42	273 113,39			189 016,03
Opérations de l'exercice	2 093 028,66	2 437 837,08	881 067,15	1 017 577,47	2 974 095,81	3 455 414,55
TOTAUX	2 093 028,66	2 899 966,50	1 154 180,54	1 017 577,47	2 974 095,81	3 644 430,58
Résultats de clôture		806 937,84	136 603,07			670 334,77
Restes à réaliser			2 288 198,47	1 995 106,32	2 288 198,47	1 995 106,32
TOTAUX CUMULES		806 937,84	2 424 801,54	1 995 106,32	2 288 198,47	2 665 441,09
RESULTATS DEFINITIFS		806 937,84	429 695,22			377 242,62

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

4°) **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

BUDGET GÉNÉRAL

Compte de Gestion 2017

D2018-038

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur Michel MEYRUEIX, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET GÉNÉRAL

Affectation du Résultat d'Exploitation 2017

D2018-039

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

CONSTATANT que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 806 937,84 €

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION
DE L'EXERCICE 2017 :**

<u>POUR MÉMOIRE</u> : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	482 922,76 €
RÉSULTAT AU 31/12/17	
EXCEDENT	806 937,84 €
DEFICIT	/
(A) EXCÈDENT AU 31/12/17	
- Exécution du virement à la section d'investissement	482 922,76 €
- Affectation complémentaire en réserves (sections)	41 556,00 €* 282 459,08 €
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	
(B) DÉFICIT AU 31/12/17	
- Déficit à reporter	/

* détail joint en annexe

BUDGET GÉNÉRAL
Vote du Budget Primitif 2018
D2018-040

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612. 1 et suivants et L 2311.1 à L 2343.2.

VU sa délibération de ce jour approuvant le Compte Administratif de l'exercice 2017 et dégageant les résultats suivants :

↳ excédent de fonctionnement..... 806 937,84 €
↳ déficit d'investissement..... 136 603,07 €

CONSIDÉRANT l'obligation de voter le Budget Primitif avant le 15 avril de cette année,

Après en avoir délibéré,
par 13 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Pascal POQUET, Jérôme ROCHETTE, Bernadette ROUSSON),

ADOPTE le Budget Primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 746 844,08 €	2 746 844,08 €
INVESTISSEMENT	3 217 612,65 €	3 217 612,65 €
	5 964 456,73 €	5 964 456,73 €

PRÉCISE que ce budget a été établi en conformité avec l'instruction budgétaire et comptable M 14.

BUDGET 2018

**Fiscalité directe - Vote du taux des 4 taxes
D2018-041**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la réforme de la taxe professionnelle engagée dans la loi de finances 2010, les communes bénéficient depuis 2011 d'un nouveau panier de ressources fiscales.

Ainsi, pour La Canourgue, le montant total de la fiscalité nouvelle est supérieur à l'ancien produit des taxes. De ce fait, la Commune fait l'objet d'un prélèvement au titre du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.N.G.I.R.) pour un montant de 108 929,00 € pour alimenter ce fonds de compensation.

Il tient à préciser également qu'en 2012 la Commune avait renoncé définitivement à l'application d'une fiscalité additionnelle pour le SIVOM de La Canourgue, le SIVU du Pays d'Accueil de la Vallée du Lot et le S.I.A.E.P. du Causse du Sauveterre et avait intégré ces taux syndicaux dans une fiscalité proprement communale.

Après avoir présenté les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2018, il invite l'assemblée à se déterminer.

Le Conseil Municipal,

VU l'état n° 1259 COM portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2018,

CONSIDÉRANT que le budget annuel nécessite des rentrées fiscales d'un montant de 712 795,00 €

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ARRÊTE le produit fiscal global « attendu » pour 2018 des 4 taxes directes locales à la somme de 718 413,00 €

FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition 2018 :

	Base d'imposition	Taux 2018	Produits 2018
Taxe d'Habitation	3 114 000	9,19 %	286 177,00 €
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	2 173 000	13,92 %	302 482,00 €
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties	41 000	179,16 %	73 456,00 €
Cotisation Foncière des Entreprises	359 500	15,66 %	56 298,00 €
Total	5 687 500	/	718 413,00 €

NOTE que le prélèvement annoncé au titre du F.N.G.I.R. s'élève à 108 929,00 €

SUBVENTIONS 2018
Attributions aux associations
D2018-042

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Conseil Municipal,

VU les demandes présentées par les associations du secteur,

VU le vote du Budget Primitif 2018,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

AUTORISE le prélèvement sur l'article 6574 – *SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS* – d'une somme de 34 590,00 €uros.

DÉCIDE l'individualisation des crédits de la manière suivante :

Intitulé Association	Montant
FOYER RURAL DE LA CANOURGUE	5 000,00 €
COMITE DES FETES DE LA CANOURGUE	6 000,00 €
ASSOCIATION CUPIDON	800,00 €
COMITE DES FETES DE LA CAPELLE	500,00 €
ACPL DE LA VALLEE DE L'URUGNE	800,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DU LEGTA	800,00 €
ASSOCIATION DES ETUDIANTS DU LEGTA	500,00 €
CANOE KAYAK CLUB VALLEE DU LOT	350,00 €
CANOURGUE TENNIS DE TABLE	1 000,00 €
FOOTBALL CLUB LA CANOURGUE - SAINT LAURENT	3 000,00 €
TENNIS CLUB CANOURGUAIS	1 200,00 €
IPPON CANOURGUAIS	800,00 €
CLUB DE L'URUGNE	300,00 €
LES CYCLOS DU MALPAS	300,00 €
ETRIER CANOURGUAIS	200,00 €
BASKET CLUB CANOURGUAIS	200,00 €
BOULE CANOURGUAISE	650,00 €
HANDBALL CLUB CANOURGUAIS	300,00 €
TIR SPORTIF CANOURGUAIS	500,00 €
A.A.P.M.A.	500,00 €
RAND'OLT	100,00 €
ASSOCIATION CULTURELLE GEVAUDAN CAPOEIRA	200,00 €
ASSOCIATION X SPORTS	200,00 €
ASSOCIATION DETENTE	150,00 €
CLUB DE L'ÂGE D'OR	150,00 €
LES POLYFOLIES	300,00 €
LES AMIS DU JUMELAGE	500,00 €
ASSOCIATION FAMILIALE LOISIRS CREATIFS	200,00 €
L'ECHO DE ROQUEPRINS	300,00 €
CLUB DE PATCHWORK	100,00 €
LES AMIS DE L'ORGUE	400,00 €
ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS DE LOZERE	150,00 €
ASSOCIATION LE POINT COMMUN	200,00 €
A.P.E.L. DU SACRE CŒUR	2 970,00 €
A.P.E.L. D'AUXILLAC	946,00 €
AMAPACA	2 024,00 €

ASSOCIATION FAMILLES ACTIVES	1 500,00 €
ILLUSTRE CONFRERIE DE LA POUTEILLE ET DU MANOULS	300,00 €
ASSOCIATION NAWAKSTYL	200,00 €
TOTAL	34 590,00 €

FINANCES

Renouvellement de la ligne de crédit D2018-043

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., VALENTIN C., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc le renouvellement de l'ouverture de crédit à court terme destinée à faciliter l'exécution budgétaire aux conditions financières suivantes :

- durée..... 1 an.
- montant..... 250 000,00 €
- tauxvariable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois
moyenne du mois précédant le mois facturé + marge de 1,60 %,
soit à titre indicatif un taux de 1,27 %.
- frais de dossier0,25 % du montant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc, aux conditions financières susvisées, le renouvellement de cette ouverture de crédit court terme, pour un montant de 250 000,00 € et pour une durée de 1 an. Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la Commune de La Canourgue, et au plus tard le 15 mai 2019.

PREND L'ENGAGEMENT :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire.
- d'affecter les ressources procurées par ce budget, en trésorerie (hors budget).

PREND L'ENGAGEMENT pendant toute la durée de l'ouverture de crédit de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

CONFÈRE toutes délégations utiles à Monsieur le Maire ou à Monsieur Michel ROUX, Adjoint, pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Arrivée de Madame Christine VALENTIN à 22h20.

**TRAVAUX
AMÉNAGEMENT D'UN POLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GITE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 2 « Charpente Couverture »
D2018-044**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 2 « Charpente couverture » relatif à l'opération d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre dont les détails figurent ci-après :

Travaux en plus :

→ dépose fenêtre de toit et rebouchage (pôle).....	+ 145,00 €H.T.
→ création châssis pour sortie sur toiture (gîte).....	+ 240,00 €H.T.
Total.....	+ 385,00 €H.T.

Travaux en moins :

→ traitement et renforcement charpente (pôle).....	- 1 062,50 €H.T.
→ traitement et renforcement charpente (gîte)	- 1 412,50 €H.T.
Total.....	- 2 475,00 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la Sarl PELAT Éric en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 27 619,10 €H.T.,

VU le devis quantitatif et estimatif n° 1801067 en date du 22/03/2018 de la Sarl PELAT Éric d'un montant de - 2 090,00 €H.T.,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations sur le chantier **d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** pour un montant – 2 090,00 €H.T.

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 2 « Charpente Couverture » de la Sarl PELAT Éric qui a pour incidence de diminuer la masse globale de 2 090,00 €H.T. et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 25 529,10 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

**TRAVAUX
AMÉNAGEMENT D'UN POLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GITE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 8 « Chapes »
D2018-045**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 8 « Chapes » relatif à l'opération d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre dont les détails figurent ci-après :

Travaux en plus :

→ chape fluide anhydrite Réf 13/12-1148 (pôle).....	+ 1 265,46 €H.T.
→ fourniture et pose d'un polyane plus bande périphérique (pôle).....	+ 90,39 €H.T.
→ chape fluide anhydrite Réf 13/12-1148 (gîte).....	+ 1 007,49 €H.T.
Total.....	+ 2 363,34 €H.T.

Travaux en moins :

→ chape fluide anhydrite (pôle).....	- 3 147,48 €H.T.
Total.....	- 3 147,48 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la Sarl Centre Chape Sud en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 3 147,48 €H.T.,

VU le devis quantitatif et estimatif n° 1801067 en date du 01/03/2018 de la Sarl Centre Chape Sud d'un montant de – 784,14 €H.T.,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations sur le chantier **d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** pour un montant – 784,14 €H.T.

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 8 « Chapes » de la Sarl Centre Chape Sud qui a pour incidence de diminuer la masse globale de 784,14 €H.T. et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 2 363,34 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

**TRAVAUX
AMÉNAGEMENT D'UN POLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GITE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 14 « Électricité »
D2018-046**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 14 « Électricité » relatif à l'opération d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre dont les détails figurent ci-après :

Travaux en plus :

→ chauffage électrique,
radiateurs électriques à fluide (pôle)..... + 5 467,19 €H.T.
Total..... + 5 467,19 €H.T.

Travaux en moins :

→ suppression des panneaux rayonnants
en plafond (pôle) - 9 457,80 €H.T.
Total..... - 9 457,80 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la Sarl EIFFAGE ENERGIE en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 50 270,40 €H.T.,

VU le devis quantitatif et estimatif n° 775059D en date du 06/12/2017 de la Sarl EIFFAGE ENERGIE d'un montant de - 3 990,61 €H.T.,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations sur le chantier **d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** pour un montant - 3 990,61 €H.T.,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 14 « Électricité » de la Sarl EIFFAGE ENERGIE qui a pour incidence de diminuer la masse globale de 3 990,61 €H.T., et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 46 279,79 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

TRAVAUX
AMÉNAGEMENT D'UN POLE DE MÉDECINE ALTERNATIVE
+ GITE ÉTAPE PÉDESTRE
Avenant n° 1 au lot n° 11 « Enduits - Ravalement de façades »
D2018-046.1

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres de l'assemblée qu'il y a lieu de valider des adaptations aux prestations réalisées dans le cadre du marché de travaux du lot n° 11 « enduits - ravalement de façades » relatif à l'opération d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre dont les détails figurent ci-après :

Travaux en plus :

→ plus-value pour 130 m² enduit monocouche taloché (gîte)
à 20,00 €le m² + 2 600,00 €H.T.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 13 avril 2017 confiant la dévolution des marchés de travaux de l'opération d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre,

VU le marché de travaux signé avec la Sarl CÔTÉ ISOLATION en date du 19 juin 2017 s'élevant à la somme de 10 204,70 €H.T.,

CONSIDÉRANT que cette modification répond à la demande précise du Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine optant pour un enduit monocouche en remplacement du simple badigeon à la chaux,

VU le devis n° 18021 en date du 13 mars 2018 de la Sarl CÔTÉ ISOLATION d'un montant de 2 600,00 €H.T.,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la modification de prestations sur le chantier **d'aménagement d'un pôle de médecine alternative et d'un gîte d'étape pédestre** d'un montant de + 2 600,00 € H.T. suite au changement d'enduit de la façade du gîte d'étape pédestre.

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 11 « enduits – ravalement de façades » de la Sarl CÔTÉ ISOLATION qui a pour incidence d'augmenter la masse globale de 2 600,00 €H.T. et de porter ainsi le nouveau montant de ce marché à 12 804,70 €H.T.

PRÉCISE que les autres clauses du marché restent inchangées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer l'avenant n° 1 et toutes pièces s'y rapportant.

REVITALISATION DU CENTRE VILLE

Acquisition de la Maison RILLOT

D2018-047

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de notre projet de Revitalisation du Centre-Bourg, et plus précisément dans le volet « Aménagement des Espaces Publics », il a été étudié la circulation en centre-bourg et l'aménagement des places, dont la Place Saint-Martin, située derrière la Collégiale Saint-Martin.

Le projet prévoit l'acquisition et la démolition de la Maison RILLOT qui, du fait de son architecture, crée une « verrue » en cœur de village, à proximité immédiate et en co-visibilité avec la Collégiale et de la Maison à Pans de Bois, deux sites remarquables. Sa destruction permettrait l'ouverture d'un chemin sur le Tour de Ville ainsi que divers aménagements publics.

Afin de vérifier la faisabilité financière de ce projet, il a été demandé aux Services de la SAFER Occitanie (qui assure désormais auprès des collectivités les missions d'expertise précédemment réalisées par le Service des Domaines) de procéder à l'expertise et à l'estimation financière de la maison RILLOT cadastrée Section B n° 1762.

Le 19 mars dernier, les Services de la SAFER ont procédé à une visite des lieux et ont rendu un rapport, communiqué aux Conseillers Municipaux, et qui évalue la valeur de ce bien à 70 000,00 € avec une marge de négociation de + ou – 10%.

Dans la perspective de la réunion de ce jour et afin de pouvoir prendre une décision objective, Monsieur le Maire a rencontré Madame Marie-Louise RILLOT, usufruitière et représentante de l'indivision familiale afin de connaître sa position dans le cas d'une acquisition à l'amiable.

Il en ressort que Madame Marie-Louise RILLOT lui a donné son accord de principe pour un prix de vente fixé à 77 000,00 €

Cette proposition correspondant parfaitement à l'estimation précitée (avec marge de négociation), Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir valider ce projet.

Le Conseil Municipal,

VU le rapport rendu le 27 mars 2018 par la SAFER Occitanie estimant la Maison RILLOT à 70 000,00 € avec marge de négociation de + ou – 10 %,

CONSIDÉRANT que l'achat de ce bien et sa démolition permettront la poursuite du projet de revitalisation du Centre-Bourg et une amélioration esthétique du site,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT pour l'acquisition, auprès des conjoints RILLOT, de la maison d'habitation cadastrée section B n° 1762 pour un montant de 77 000,00 €

CHARGE Maître Claire DACCORD, Notaire à La Canourgue, de la rédaction de l'acte authentique d'achat.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire et notamment l'acte authentique d'achat.

STAND DE TIR DE FONTJULIEN

Régularisation de l'emprise foncière des installations par procédure de communalisation

D2018-048

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 19 décembre 2017 il avait été évoqué la situation du Stand de Tir de Fontjulien à la fois en terme de mise à disposition des terrains ainsi qu'au point de vue financier avec reversement d'une partie du loyer. Ces décisions avaient fait l'objet de 2 délibérations distinctes (D2017-140 et D2017-173).

Depuis cette date une rencontre a eu lieu avec les responsables de l'Association du Tir Sportif Canourguais (Mrs Jean-Marc GIAI-BRUERI et Michel MALAVAL) qui a permis de faire le point financier des travaux de mise aux normes des installations et de clarifier la situation juridique des terrains :

1°) Après avoir pris connaissance des décomptes définitifs des travaux réalisés sur le site de Fontjulien dont les dépenses se sont élevées à 53 099,99 €H.T. pour un financement établi à hauteur de 42 400,00 € soit 80 % provenant de l'ETAT (D.E.T.R. 50 %) et du DEPARTEMENT (30 %), il a été examiné la question de la part d'autofinancement (10 699,99 €) à savoir si elle était complétée par la Commune ou par le Club.

Sur ce sujet, Monsieur Jean-Marc GIAI-BRUERI, Président, remet un état des dépenses d'investissement engagées par son association pour cette opération. Elles se sont élevées à 23 843 € et ne comprennent pas les 1 100 heures de travail des bénévoles, elles démontrent clairement l'implication tant humaine que financière apportée par son groupe.

En conséquence, il demande aimablement à la Commune de bien vouloir le dispenser de tout apport supplémentaire dans la part d'autofinancement de 10 699,99 € et il accepte de ne pas percevoir les 3 000,00 € représentant les loyers qui auraient dû être reversés à son club pour la période de 2014 à 2017 afin que ceux-ci soient affectés sur l'opération de mises aux normes à titre de participation de son association.

2°) En ce qui concerne l'emprise foncière des installations et équipements, les responsables de l'Association du Tir Sportif Canourguais ont été informés du projet de communalisation d'une partie des biens sectionaux (délibération D2017-173 du 19/12/2017) et se déclarent très favorables sur le principe de soustraire une partie des 29 hectares mis à disposition de la Commune par la Section de Fontjulien-Lutran ainsi que de régulariser l'implantation du bâtiment d'accueil et de la clôture.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ENREGISTRE la décision de l'Association du Tir Sportif Canourguais de ne pas percevoir le reversement des 3 000,00 € correspondant à sa part du loyer encaissé durant la période 2014-2017 auprès de la Gendarmerie et de les affecter au programme d'investissement communal de Mises aux normes des installations du Stand de Tir à titre de participation par l'Association.

CONFIRME la mise en œuvre d'une procédure de communalisation d'une partie des biens sectionaux de Fontjulien-Lutran qui sera engagée sous couvert de la SAFER Occitanie et son établissement Lozère.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

PERSONNEL

Avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à temps non complet D2018-049

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la promotion du personnel communal, il avait proposé au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale un avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe pour l'un de nos agents des Services Techniques en charge de l'entretien des bâtiments communaux, ce qui constituait une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur de son cadre d'emploi d'Adjoint Technique.

Remplissant les conditions statutaires pour prétendre à cette promotion, la Commission Administrative Paritaire, dans sa séance du 1^{er} mars 2018, a donné un avis favorable à cette revalorisation de carrière.

Dès lors, il convient de rectifier le tableau des effectifs pour lui permettre d'accéder à ce nouveau grade en supprimant le poste existant d'**Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe** et en créant le poste d'**Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe**.

Puis il soumet cette modification à adoption.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

ACCEPTE :

- 1°) de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.
- 2°) de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe.

FIXE la date d'effet de ce changement au 1^{er} juillet 2018.

MAINTIENT le régime indemnitaire dont bénéficiait précédemment cet agent.

DÉCIDE de modifier ainsi qu'il suit la partie du tableau des effectifs réservée à la filière technique :

Cadre d'emploi	Grades	Nombre de postes
- Adjoint Technique Territorial.	- Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe. - Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe. - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe. - Adjoint Technique 2 ^{ème} classe.	1 1 à 33/35 ^e 5 1 à 34/35 ^e

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à prendre toutes dispositions pour la nomination de cet agent dans son nouveau grade et à signer toutes pièces y afférentes.

PERSONNEL

Création d'un poste d'Adjoint Technique saisonnier à temps complet D2018-050

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter un renfort en moyens humains de notre équipe technique à l'approche de la période de remise en état des espaces verts après un long épisode pluvieux exceptionnel et à l'approche de la saison estivale (fleurissement de la ville, désherbage du cimetière, débroussaillage, nettoyage des ruisseaux). De plus, il convient également de prévoir le remplacement successif des agents titulaires lors de leurs congés annuels.

A cet effet, il propose, pour subvenir à ces besoins saisonniers, de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 1^{er} mai 2018 et de recruter cet agent par le biais d'un contrat à durée déterminée dont les modalités d'affectation, de durée et de rémunérations sont précisées ci-dessous :

- période : du 1^{er} mai au 30 septembre 2018
- affectation : Services Techniques
- rémunération : Traitement indiciaire brut correspondant au 2^{ème} échelon de l'échelle C1, Indice brut 348 + heures supplémentaires en cas de nécessité de service + congés payés

Puis, il invite l'Assemblée à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions diverses relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment celles relatives au recrutement d'agents non titulaires,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire de recruter un agent contractuel aux conditions définies ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer le contrat de travail correspondant avec date d'effet qui sera fixée en fonction des besoins après le 1^{er} mai 2018.

PERSONNEL

Convention d'adhésion au Service Retraite CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère D2018-051

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été passé, le 11 juin 2015, une convention d'adhésion au Service de Retraite de la CNRACL du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère. Cette convention, conclue pour une durée de 3 ans, est arrivée à son terme le 31 décembre 2017.

Il convient donc de passer une nouvelle convention qui permet au CDG48 d'assurer pour notre compte une mission d'intervention pour les dossiers dématérialisés de retraite.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir statuer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de convention établi par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère pour l'adhésion au Service retraite de la CNRACL,

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la convention, la Commune de La Canourgue peut mandater le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère à agir auprès de la CNRACL pour une ou plusieurs missions dématérialisées définies dans la convention,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de conventionner avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère pour les différentes missions en fonction des besoins.

PREND ACTE de la contribution financière fixée par acte :

- affiliation par agent	20,00 €
- liquidation des droits à pension normale	80,00 €
- liquidation des droits à pension d'invalidité	90,00 €
- reprise d'antériorité : gestion des comptes individuels retraite (RIS).....	40,00 €
- reprise d'antériorité : simulation de calcul (EIG).....	55,00 €

DONNE toute délégation à Monsieur le Maire ou à l'un de ses Adjointes pour l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL

**Contrat « groupe » pour Assurances Statutaires
Consultation organisée par le CDG48
D2018-052**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire souhaite que la Commune souscrive un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

Le Centre de Gestion peut souscrire un contrat d'assurance « groupe » ouvert à adhésion facultative en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale. Il peut, à cette occasion, organiser une vaste consultation qui offrira à la collectivité une connaissance éclairée de l'offre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir abonder dans ce sens afin de donner au Personnel communal les meilleures opportunités.

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 25 et 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour les collectivités locales et les établissements territoriaux,

VU les articles L.140-1 et suivants du Code des Assurances,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

SOUHAITE pouvoir adhérer, le cas échéant, au « contrat groupe ouvert à adhésion facultative » que le centre de gestion se propose de souscrire pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2019.

SE RÉSERVE expressément la faculté de ne pas adhérer au contrat groupe sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

PRÉCISE que le contrat devra garantir les risques financiers encourus par les collectivités intéressées en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel affilié tant à la CNRACL qu'à l'IRCANTEC en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service selon le choix de couverture d'assurance qu'elle fera au moment de l'adhésion.

S'ENGAGE, en cas d'adhésion, à confier au Centre de Gestion la gestion administrative de ces contrats, conformément aux modalités fixées ultérieurement par convention.

SOUHAITE disposer des résultats de la consultation du marché qui précèdera la souscription du contrat groupe.

CONTRATS TERRITORIAUX 2018-2020
Approbation du projet
D2018-053

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUCHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère poursuit sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales, initiée en 2015.

La première génération des contrats s'étant achevée fin 2017, une nouvelle et seconde contractualisation permettra de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2018-2020.

Cette nouvelle démarche initiée fin 2017 s'est achevée en ce début d'année par :

- une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et la Présidente du Conseil Départemental permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- d'un préambule, reprenant le diagnostic réalisé conjointement au cours de l'élaboration du contrat et présentant des grandes interventions du Département sur ces territoires,
- des engagements respectifs des parties,
- de la maquette financière.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir donner son avis sur ledit contrat.

Le Conseil Municipal,

VU le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD_17_1064 du 23 juin 2017, modifié par délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 30 mars 2018,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

APPROUVE le projet de contrat territorial ci-après annexé.

AUTORISE Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer tous documents nécessaires, et notamment le Contrat Territorial pour le compte de la Commune de La Canourgue, Monsieur le Maire intervenant déjà dans ce document en tant que Président de la Communauté de Communes.

ACADÉMIE DE MUSIQUE
Soutien administratif - Année 2018
D2018-054

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire notre assistance administrative à l'Académie Internationale de Musique de la Lozère pour les mêmes raisons et dans les mêmes conditions que l'année dernière pour l'organisation de stages de musique à La Canourgue.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT les besoins de formation artistique et d'animation culturelle de la commune de La Canourgue en été, tant pour les résidents que pour les estivants,

CONSIDÉRANT l'intérêt économique et social que présente l'activité de l'Académie,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE d'apporter son soutien à l'Académie Internationale de Musique de Lozère par un appui de ses services qui se chargent du règlement aux professeurs des vacations fournies pour l'enseignement musical, étant entendu que le montant des dites vacations augmentées des cotisations RDS et CSG, 1% solidarité, le cas échéant, versées aux enseignants seront intégralement remboursées par l'Académie à la Commune de La Canourgue.

ENREGISTRE que la tarification prévue par l'Académie Internationale de Musique est fixée pour l'été 2018 ainsi qu'il suit :

- ➔ 280,00 €uros, prix du stage de musique, par session, pour 12 jours.
- ➔ 140,00 €uros, prix du stage de musique, par session, pour 6 jours.

et que le règlement des vacations des professeurs s'effectuera sur la base du tarif-stagiaire indiqué ci-dessus, sous déduction des cotisations RDS et CSG, et sur présentation d'un état dressé par l'Académie et récapitulant le nombre de stagiaires et les vacations des professeurs.

CHARGE Madame Madeleine LAFON, Adjointe au Maire, des relations avec l'Académie de Musique pour faciliter son séjour et l'**AUTORISE** à signer toutes pièces relatives à la liquidation des sommes dues aux professeurs.

TOURISME
APPELLATION VILLAGE ÉTAPE
Renouvellement du label
D2018-055

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la convention d'attribution de l'appellation « Village Etape » entre l'Etat et la Commune de La Canourgue est arrivée à échéance et il convient de demander le renouvellement du label pour une durée de 5 ans.

La Fédération Française des Villages Etapes, en étroite relation avec l'ensemble des acteurs locaux et des services de la Direction des Infrastructures de Transport en charge de cette opération au Ministère de l'Ecologie, regroupe les Villages Etapes existants autour d'objectifs communs :

- représenter les villages étapes vis-à-vis des partenaires de la démarche.
- susciter une démarche qualité et participer au contrôle réalisé par les services locaux du Ministère.
- développer l'esprit de chaîne Village Etape en accompagnant les communes candidates et en améliorant sans cesse la communication du réseau.

Les engagements pour la collectivité sont les suivants :

- contribuer au suivi et au respect de la charte nationale, notamment en gérant la réalisation, l'édition, l'affichage et le respect d'un calendrier des horaires d'ouverture des commerces.
- développer une démarche qualité en lien avec l'Office du Tourisme, les commerçants et la Fédération.
- suivre l'évolution de l'offre commerciale locale et informer régulièrement la Fédération des changements, notamment en :
 - rencontrant chaque nouveau commerçant en lien avec la clientèle Village Etape,
 - présentant le label et en proposant à la signature l'engagement commerçant.
- améliorer la qualité de vie locale en tenant les engagements pris lors de la constitution du dossier (aménagement du centre-bourg, aspect paysager, services proposés, animations,...).
- communiquer autant que possible sur le label Village Etape auprès des habitants, des commerçants, de l'ensemble de l'équipe municipale ou encore des médias, en s'appuyant sur les outils de promotion développés par la Fédération.
- participer aux outils d'évaluation et de suivi mis en place par la Fédération afin de recenser les principales retombées du Label.
- contribuer autant que possible à la vie du réseau, aux animations et aux opérations proposées.

Invité à se prononcer,

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT l'intérêt économique et touristique qui s'attache à la reconduction du Label,

CONSIDÉRANT l'adhésion des commerçants à la démarche,

CONSIDÉRANT les actions structurantes mises en œuvre par la Commune permettant de satisfaire les conditions de reconduction de l'appellation,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

DÉCIDE de demander le renouvellement du Label « Village Etape » pour une durée de 5 ans et de déposer le dossier correspondant auprès des instances concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer toutes pièces relatives à ce renouvellement.

SÉCURITÉ
Approbation du Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs (DICRIM)
D2018-056

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'article L 125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques technologiques et naturels que le territoire communal peut encourir.

Ces risques sont recensés dans le cadre du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il soumet à l'assemblée le projet de Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) tel qu'il vient de lui être présenté dont un exemplaire sera joint à la présente délibération.

PRÉCISE que le DICRIM sera consultable en Mairie et publié sur le site Internet de la commune.

ATELIER DE LA BASTIDE (Budget Annexe)
RÉAMÉNAGEMENT ET COMPACTAGE DES EMPRUNTS
Acceptation proposition du Crédit Agricole
D2018-057

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la situation financière du Budget Annexe des Ateliers Industriels de La Bastide :

Le 26 octobre 2010 et le 29 mars 2014, la Commune de La Canourgue a souscrit 2 prêts des sommes de 376 000,00 € et de 174 000,00 € pour couvrir une partie de l'autofinancement de l'opération de construction d'Ateliers Industriels sur la Zone Artisanale de La Bastide. Il restait en effet une somme de 71 677,62 € sur ce programme d'investissement qui devait être compensée par de l'excédent disponible provenant de la section de fonctionnement.

Les bâtiments étaient loués à la Société LIA TECH, usine de câblage et d'électronique, moyennant un loyer qui garantissait le remboursement des annuités d'emprunt (46 490,64 €).

Or, cette société nous a quitté fin 2016 et, malgré la venue d'un nouveau locataire, ce changement ne nous a pas permis de retrouver un niveau financier à hauteur des annuités puisque l'Association Lozérienne de Lutte contre les Fléaux Sociaux, le repreneur de cet ensemble immobilier pour la fabrication d'appareillages orthopédiques, ne peut s'acquitter que d'un loyer de 36 000,00 € an.

Aujourd'hui, nous sommes donc confrontés à ce problème d'équilibre de la section de fonctionnement auquel s'ajoutent des travaux pour la révision et la mise en conformité du système réversible « chauffage/climatisation » s'élevant à la somme de 23 977,61 € et l'impossibilité de combler le déficit de la section d'investissement (71 677,62 €).

Dans le but d'assurer une gestion durable de ce patrimoine, la Caisse Régionale de Caisse Agricole a été saisie pour assistance et conseils pour le rééquilibrage de notre dette et l'étude d'une consolidation de nos encours en fonction des éléments évoqués ci-dessus.

Par courrier en date du 10 avril dernier, le Crédit Agricole du Languedoc représenté par Monsieur Franck FOURNO, nous propose la mise en place d'un nouveau prêt ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 475 367,00 €

Objet : compactage des 2 emprunts existants + financement des dépenses d'investissement

Durée : 15 ans

Périodicité : annuelle

Taux : 1,82 %

Remboursement : en 15 ans annuités constantes de 36 499 €

Ce prêt servira pour :

→ 95 654,00 € à financer le déficit d'investissement de 71 677 € et les dépenses de chauffage-climatisation de 23 977 €

→ 379 713,00 € à compacter les deux prêts contractés pour cette opération dont le montant des Capitaux Restants Dus au 30 avril 2018 s'élève à 351 907,79 € auxquels il convient d'ajouter les indemnités financières et de gestion pour 27 806,00 €

Le prêt de 379 713,00 € ne donnera pas lieu à versement de fonds, il fera l'objet d'écritures internes, cependant les intérêts intercalaires d'un montant de 1 548,62 € seront à inscrire au budget primitif 2018.

Finalement, le coût total des emprunts existants étant de 410 070,59 €, cette opération de compactage augmente celui-ci d'environ 7 % sous l'effet de l'allongement de 6 ans de la durée des prêts compensé partiellement par la baisse du taux des prêts.

Il précise que Monsieur le Trésorier de La Canourgue s'est prononcé favorablement sur cette opération financière,

Puis il invite l'assemblée à approuver la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
et à l'unanimité de ses membres,

ACCEPTE la solution de refinancement (compactage de 2 prêts + nouveau prêt) proposée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole pour notre opération de construction d'Ateliers Industriels sur la Zone Artisanale de La Bastide aux conditions ci-dessus présentées.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à faire inscrire en priorité le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

PRÉCISE que la proposition de financement de la Caisse Régionale de Crédit Agricole sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signée par les soins de Monsieur le Maire ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

INFORME Madame la Préfète de la Lozère que le budget annexe « Construction Ateliers de La Bastide » sera adopté lors de la prochaine séance du Conseil Municipal compte tenu des importantes modifications qui vont intervenir sur la dette 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Michel ROUX, Adjoint, à signer le contrat de prêt et toutes pièces s'y rapportant.

**SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
SUBSTITUTION DU CAPTAGE DE MONTEILS (BUSSES)
PAR INTERCONNEXION
Consultation des entreprises
D2018-058**

L'an deux mil dix-huit, le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de La Canourgue, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacques BLANC, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2018

PRÉSENTS : BLANC J., ROUX M., LAFON M., FABRE J., FAGES S., BOUDON J.-P., POQUET P., ROCHETTE J., PELAPRAT N., PRADEILLES M.-C., BOISSONNADE K., BOUBIL M., BLANC S., ROUSSON B., LABEUICHE W., VALENTIN C., BACH F.

ABSENTS : AUGADE E., PLISSON I., excusées.

Madame Madeleine LAFON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de La Canourgue avait déposé, en mai dernier, sa candidature auprès de l'Agence de l'Eau « Adour-Garonne » pour répondre à un appel à projets portant sur la protection et la qualité de l'eau. Nous avons postulé pour l'opération suivante :

→ travaux d'interconnexion et de restructuration visant à
supprimer la non-conformité de la Source de Busses.

Dans la pré-sélection, ce dossier n'a pas été classé prioritaire et, de plus, l'Agence de l'Eau nous informe qu'elle a connu une dynamique de projets qui a entraîné une très forte tension budgétaire et l'a conduit à reporter l'examen de certaines demandes en fin d'année 2018. Notre dossier devra toutefois être complété par l'envoi des pièces complémentaires suivantes :

- une note sur la capacité de transit de la canalisation envisagée,
- un état sur le besoin actuel en eau potable des abonnés desservis,
- la proposition chiffrée de l'entreprise retenue.

Pour conserver toutes nos chances de participer à la sélection finale, il propose bien évidemment de répondre aux conditions d'éligibilité définies par le cahier des charges de l'appel à projets du 10° programme d'interventions de l'Agence (années 2013/2018) mais de réorienter notre démarche vers des financements classiques, toujours auprès de ladite Agence, dont les taux de subvention approcheront les 60 % au lieu des 80 % pour un appel à projets.

Depuis décembre 2017, les conditions climatiques pluvieuses ont été la cause de délicats problèmes sur la distribution d'eau à Busses en raison du fort taux de turbidité nous obligeant à apporter des packs de bouteilles d'eau à la population. Nous avons placé de réels espoirs sur une réponse positive de l'appel à projets, ce qui nous amène aujourd'hui à lancer une procédure de consultation auprès des entreprises et à solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau :

1°) en confirmant le maintien de notre dossier d'appel à projets déposé le 17 mai 2017 par l'apport des pièces complémentaires indispensables à son examen,
 2°) en présentant une autre demande sur les crédits réservés pour la protection des captages.

Pour traiter définitivement cette affaire, il suggère de solliciter également les autres partenaires institutionnels comme l'Etat, la Région et le Département.

Le Conseil Municipal,

VU sa délibération du 17 février 2017 approuvant le dépôt d'un dossier d'appel à projets pour le secteur prioritaire de Busses (avec travaux d'interconnexion avec Montjézieu),

VU la lettre de Monsieur le Directeur de la délégation territoriale de l'Agence de l'Eau « Adour-Garonne » de Rodez,

Après en avoir délibéré,
 et à l'unanimité de ses membres,

MAINTIENT son projet d'amélioration de la distribution d'eau du secteur de Busses par la pose d'une canalisation en PEHD Ø 48,3/63 mm entre le réservoir de Montjézieu et celui de Busses entraînant la suppression du captage de la Source des Monteils dont la dépense estimative s'élève à la somme de 167 893,60 €H.T. (valeur mai 2017).

RETIENT la procédure dite « adaptée » pour la consultation des entreprises.

SOLLICITE toutes aides financières de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau « Adour-Garonne » pour assurer la réalisation de cette opération.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes pièces relatives à cette opération.

**Tableau des présents
lors de la séance du Conseil Municipal de La Canourgue
du 12 avril 2018**

Nom, Prénom	Pouvoir donné à	Signature
AUGADE Emeline		
BACH Fabienne		
BLANC Jacques		
BLANC Sébastien		
BOISSONNADE Karine		
BOUBIL Michel		
BOUDON Jean-Pierre		
FABRE Jean		
FAGES Serge		
LABEUCHE William		
LAFON Madeleine		
PELAPRAT Nathalie		
PLISSON Isabelle		

POQUET Pascal		
PRADEILLES Marie-Christine		
ROCHETTE Jérôme		
ROUSSON Bernadette		
ROUX Michel		
VALENTIN Christine		